

L'Echo de la Pignolette



Photo : Patrick DOMEYNE



Petites Cités
de Caractère

BULLETIN MUNICIPAL N°26 Janvier 2021

SERRES

MAIRIE DE SERRES



1, rue du Portail
05700 SERRES



Tél. 04 92 67 03 50
Fax 04 92 67 08 63



accueil@ville-serres05.fr



<http://www.mairie-serres05.fr>



Mairie Serres 05

Directeur de publication :
Fabrice FROMENT, maire

Rédaction - Commission de communication :
F. FROMENT, A. MAYER, E. LEBAS, S. HUET, D. ROUIT,
avec la participation de J. DENUT

Maquettage : A. MEISSONNIER

Crédit photo : Commission communication,
Associations, Dauphiné Libéré, CAUE

Impression : IMPRIMERIE NOUVELLE - Sisteron
Tirage : 1 000 exemplaires



Mot du Maire

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Je tiens tout d'abord à vous présenter mes vœux les plus sincères pour cette année 2021 après une année 2020 qui restera sans doute dans nos mémoires tant la crise du Covid 19 nous a marqués.

Notre tissu commercial de proximité frappé en premier lieu mérite tout notre soutien, comme quelques maires de notre département j'ai promulgué un arrêté municipal en ce sens qui fut bien sûr contesté par la Préfecture. L'équipe municipale ne s'est pas arrêtée là dans le soutien de nos commerces, quatre subventions portées par vos élus pour la rénovation des enseignes de Serres ont été votées au conseil communautaire. L'allègement de 50% des droits de place pour l'année 2020 fut voté à l'unanimité au conseil municipal, ce tissu commercial que nous essayons de revitaliser sera notre fil rouge tout au long de ce mandat avec par exemple l'achat d'une cellule commerciale vacante pour conforter l'existant et faciliter l'installation de nouveaux commerces. Serres remarquée comme «Petite ville de demain» doit reprendre sa place au cœur de la vallée du Buëch.

Le marché hebdomadaire a retrouvé son rôle au cœur de notre village, un appel à l'arrêt sur un parking réorganisé, qui invite à la découverte de Serres ; celui de Noël maintenu sous une forme réduite, fut en cette fin d'année une bouffée d'oxygène pour beaucoup d'entre nous, je tiens ici même à remercier le conseil départemental qui de nouveau comme sur d'autres sujets importants nous soutient sans hésitation.

Mais de nombreux autres domaines furent explorés : l'adressage, chantier clos qui verra certains d'entre vous changer de numérotation ou même de nom de rue, étape indispensable à l'arrivée de la fibre ; autre sujet qui fait débat, l'extinction nocturne de

l'éclairage public dont des adaptations mineures sont prévues pendant cette nouvelle année. L'achat de nouveaux véhicules, l'un électrique l'autre essence adaptés au centre ancien souligne notre démarche éco responsable qui se veut être un exemple à suivre. Un nouvel engin de déneigement arrivera également prochainement particulièrement adapté aux rues étroites de Serres. Mais les sujets les plus importants sont bien sur l'école du socle dont les préparatifs avancent avec une nouveauté voulu par vos élus, l'intégration d'une médiathèque de 400 mètres carrés partagée par nos enseignants, la population de Serres et de son canton ; le confortement du Label Petites Cités de Caractère avec une démarche inédite, une rencontre avec la Région Sud afin d'obtenir le soutien financier sur plusieurs années pour les nombreux travaux d'aménagement souhaitables sur notre commune. Le thème évoqué fut la création d'un réseau de communes labellisées pour soutenir le développement touristique du sud des Hautes Alpes, démarche remarquée par le président Muselier. Le département n'est pas en reste et son accord pour un appel de fonds sur six ans et non trois comme prévu initialement dans le projet de l'école du socle est un soutien essentiel à l'aboutissement de nos projets.

De nombreux autres sujets pourraient être évoqués mais je ne désespère pas de vous en rendre compte publiquement. Soyez sûrs que pendant cette période difficile vos élus mettent tout en œuvre pour soulager votre quotidien et c'est au nom de toute l'équipe que je vous souhaite une excellente année 2021, que vos projets se réalisent et prenez soin de vous.

Cordialement,

Fabrice FROMENT
Maire de Serres

SERRES/CADRE DE VIE TRAVAUX & AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

- 3** - Eclairage public : des économies en vue
- Véhicules : la mairie se met au vert
- L'adressage
- 4** - Un nouveau local pour le garde municipal
- Bientôt une médiathèque à Serres
- A propos de votre facture
- 5** - Lancement d'une opération «Façades - Toitures»
- Bientôt un nouveau lotissement à Serres
- 6** - Les anciennes cités Lambert de Serres

SERRES/VIE LOCALE

- 7** - Les écoles de Serres et le Covid
- La nouvelle Principale au Collège de Serres
- 8** - Une aide bienvenue
- Embauche d'un emploi civique
- Centre de Loisirs
- 9** - Hommages
- 10** - La fête des santons
- Des nouvelles de Serres Lez'Arts des résidences d'artiste et du CEM
- 11** - Association «Les Amis du Village Touristique de Serres

- 12** - Le Chemin des crèches
- 13** - La tradition de Noël à Serres vers un événement d'exception
- Nouvelle boutique
- 14** - Une nouvelle orthophoniste à Serres
- Un bel élan de solidarité

DU CÔTÉ DE LA COM COM

- 15** - Ordures ménagères
- 16** FESTIVITÉS/AGENDA

SERRES/CADRE DE VIE - TRAVAUX & AMENAGEMENT DU VILLAGE

1. Eclairage public : des économies en vue

La nouvelle municipalité vient d'entreprendre la **renovation de l'éclairage public**. Le travail est immense car la commune compte près de 350 points lumineux d'âge moyen et dont certains datent des années soixante. Dans un premier temps, une soixantaine de lampes de 100 à 125 watts ont été remplacées autour du rond point, dans la rue Varanfrain et dans le vieux village par des **lampes à LED de 30 watts moins énergivores**. Dans les prochaines années, d'autres points lumineux seront rénovés.

Parallèlement à ce travail, **des horloges astronomiques ont été installées** afin de permettre une extinction de l'éclairage public dans de nombreux secteurs du village, de minuit à 5 h 30 du matin.

Seuls, le rond-point et le début de la rue Varanfrain resteront éclairés toute la nuit.

Outre l'aspect environnemental, la commune espère réaliser de substantielles économies sur ce poste budgétaire qui s'élève à plus de 20 000 € par an.

2. Véhicules : la mairie se met au vert

Afin de remplacer le vieux camion Bonetti qui arrivait en bout de course, la municipalité vient d'acquérir un **petit camion Piaggio Porter d'occasion** pour la somme de 10 000 €. D'une charge utile d'1 tonne et d'une largeur de 1,60 m, ce véhicule pourra circuler de partout y compris dans les ruelles du vieux village. Il pourra rouler soit à l'essence soit au GPL.

Elle a également acquis une **Renault Zoë électrique** d'occasion. Avec la vente de la Renault Clio diesel, la reprise de l'état et la récupération de la TVA, ce véhicule ne coûtera que 1 000 €.



3. L'adressage

Le plan d'adressage de la commune, présenté dans le Bulletin municipal précédent, est maintenant terminé. La commission d'adressage a proposé des **noms pour les voies et lieux-dits non définis**, ils ont été approuvés par le Conseil municipal.

Trois chemins, dépourvus de nom jusqu'alors, ont reçu une dénomination : l'impasse des Fortifications au bas de l'ancienne citadelle, le chemin du Rocher Saint-Antoine, ancien nom de la Pignolette, et enfin, le chemin du Curé Achard, derrière l'église.

Le tronçon côté gauche de l'ancienne rue Malcousina (qui formait initialement un « y » avec l'actuelle rue des Sœurs) a retrouvé son nom en mémoire de cet ancien quartier populaire de Serres, il remplace désormais la rue des Fusains.

La rue Saint-Arey est prolongée jusqu'à la rue Serpente. Quelques modifications aussi autour de l'allée et de l'impasse des Barillons et de chemins proches de la commune de Le Bersac.

La dernière étape concerne l'exécution et la **pose des numéros des maisons et des plaques de rues**.

Elle sera réalisée par étapes compte tenu de la charge représentée et des impératifs de planning. En effet, des travaux étant programmés dans certains secteurs de la commune, la finalisation de la signalétique ne pourra être envisagée qu'à leur issue.

La municipalité prévoit de différencier les plaques par quartier pour localiser ces derniers et rompre une éventuelle monotonie. Les cités Lambert auront ainsi un traitement spécifique pour leur caractère historique.

Monsieur le Maire reviendra à ce sujet vers les habitants, lors d'une future consultation publique, pour répondre au mieux aux attentes de chacun.

4. Un nouveau local pour le garde municipal



Après la rénovation des peintures et des sols des bureaux et de l'accueil réalisés en début d'année, la mairie poursuit son lifting.

Récemment, les employés municipaux ont entièrement rénové la petite salle située au rez-de chaussée, à côté de la salle des mariages. Elle sera affectée à notre garde municipal qui trouvera ainsi un local plus fonctionnel et plus adapté à sa mission.

5. Bientôt une médiathèque à Serres

La nouvelle municipalité a décidé de relancer la création d'une **médiathèque à l'intérieur du projet «Ecole du socle»**. Celle-ci sera mutualisée avec le CDI (Centre de Documentation et d'Information) et la BCD (Bibliothèque Centre Documentation) utilisés par les collégiens et les écoliers. D'une superficie de 444 m², elle comprendra des espaces CDI/Adultes/Primaire ainsi qu'une salle multi-activités. Elle sera accessible depuis le domaine public (côté chemin de Bas Saumane) et sera ouverte au public en dehors des horaires scolaires.

Durant le 1^{er} trimestre 2021, un cabinet d'études sera chargé d'écrire le projet scientifique, culturel, éducatif et social (PSCES). En 2023, la municipalité engagera une bibliothécaire municipale qui travaillera en étroite

collaboration avec la professeur documentaliste du collège. Son salaire sera en partie pris en charge par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pendant 5 ans.

Un bien beau projet qui s'inscrit dans la volonté de la municipalité d'offrir aux habitants du territoire des équipements de qualité. Le projet «École du socle» s'élèvera alors à 12,75 millions d'euros TTC. La part à la charge de la commune de Serres se situera entre 1,5 et 1,7 million d'euros.

6. A propos de votre facture d'eau

Le budget général de la commune et le budget de l'eau sont 2 budgets distincts et ils doivent être équilibrés.

Depuis plusieurs années, le budget de l'eau et de l'assainissement était déficitaire de près de 45 000 €. En 2019, il a fallu transférer 195 000 € du budget général pour combler le déficit accumulé dans le budget de l'eau. Fin juin 2019, le maire de l'époque et ses conseillers ont voté (à l'unanimité – 1 abstention) de nouveaux tarifs en augmentation :

■ c'est ainsi que le prix du m³ d'eau est passé de 0,70 €HT à 0,74 €HT soit une augmentation de 4 € pour 100 m³ consommés.

■ le prix de l'assainissement est passé de 0,62 €HT à 0,80 €HT soit une augmentation de 18 € pour 100 m³ consommés.

■ le prix de l'abonnement annuel de l'assainissement est passé de 12 € à 30 € soit une augmentation de 18 €.

Au total, pour une consommation moyenne de 100 m³, la hausse est de 40 €HT. Ces tarifs étaient applicables dès le 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2020. En outre, cette augmentation va permettre à la commune d'être éligible à des subventions versées par l'Agence de l'eau.

En juin 2020, ces tarifs n'ont pas été augmentés par la nouvelle équipe municipale et seront en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le compte de gestion 2020 nous dira si cette hausse a suffi à résorber ce déficit.

En attendant, la municipalité vous recommande d'utiliser l'eau avec parcimonie car elle devient rare et chère.

7. Lancement d'une opération «Façades - Toitures»

Dans le cadre de l'opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la commune va lancer une opération «Façades -toitures» de 2021 à 2025 afin d'exprimer la volonté municipale :

- d'améliorer le cadre de vie pour tous, habitants et visiteurs.

- de requalifier, valoriser et préserver le patrimoine visible de l'espace public et l'identité architecturale locale.

- de créer une dynamique de travaux qui bénéficie à l'économie des entreprises locales.

Pour promouvoir des réhabilitations de qualité, ce dispositif s'appuie sur la mise en place d'un suivi-animation assuré par l'opérateur SOLIHA Alpes du Sud. Ce suivi permet l'instruction des demandes, en appui à la ville de Serres ainsi que l'accompagnement des demandeurs :

- en matière technique et architecturale (préconisations de travaux respectueux patrimoine, coordination avec l'UDAP).

- vers les autres dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat (ANAH, Action Logement, caisse de retraite).

Les travaux, objets de la demande de subvention, doivent être réalisés par des entreprises qualifiées. Les subventions mises en place dans le cadre de cette opération ne constituent pas un droit pour les demandeurs et demeurent conditionnées. Elles seront accordées dans les limites des crédits disponibles et réservés à cette opération.

Les immeubles concernés par cette opération doivent :

- être visible du domaine public.
- être situé dans le périmètre délimité «ville centre» de l'AVAP.
- avoir plus de 30 ans.
- ne pas être revendus dans les 2 années après la perception des aides.

Les travaux subventionnables sont définis dans un

cahier des charges consultable en mairie. D'une manière générale, les projets devront respecter le règlement d'urbanisme en vigueur, se référer aux prescriptions de l'AVAP et suivre les recommandations architecturales du SOLIHA Alpes du Sud.

Le demandeur (propriétaire de l'immeuble concerné) :

- dépose la demande de subvention à la ville de Serres, via SOLIHA Alpes du Sud,

- choisit librement l'entreprise qualifiée pour les travaux envisagés,

- s'engage à ne pas avoir recours au travail dissimulé ou non déclaré,

- effectue les diverses démarches de demande d'autorisation d'urbanisme,

- s'engage dans le cadre de la demande à respecter l'ensemble des modalités décrites dans le cahier des charges.

Les demandes complètes seront examinées par la commission urbanisme de la ville de Serres. Le demandeur devra attendre la réception de l'accord de subvention écrit de la ville de Serres avant de commencer ses travaux. Des dérogations sont possibles (se renseigner en mairie). Le demandeur aura 1 an à compter de la date de la commission pour réaliser les travaux et pour présenter les justificatifs à SOLIHA.

Pour les travaux de réfection de façades, la subvention variera de 16 à 24 € le m² selon la nature des travaux. Pour les travaux de réfection de toitures, elle ira de 20 à 30 € le m². En tout état de cause, cette subvention ne peut pas dépasser 30 % des travaux subventionnés ou le plafond de 2 000 €. Des majorations peuvent être accordées pour des propriétaires ayant des revenus modestes, pour des travaux d'isolation ou pour des décors nobles ou remarquables au niveau architectural (après avis de la commission).

Des permanences organisées par SOLIHA se tiendront en mairie de Serres le jeudi de 14 h 00 à 16 h 00, le 6 mai, le 10 juin, le 8 juillet, le 9 septembre et le 7 octobre.

8. Bientôt un nouveau lotissement à Serres

La municipalité, dans sa politique de redynamisation globale du village, a décidé de vendre 2 parcelles situées rue des Jardins à un lotisseur, en l'occurrence la «SAS Les Mûriers», représentée par M. et Mme Peyrol. Celle-ci prévoit la réalisation d'un lotissement de 10 lots d'une surface comprise entre 600 m² et 1200 m² et entièrement viabilisés (voiries, réseau EDF, réseau Télécom, réseau d'eau et d'assainissement ainsi qu'un réseau pluvial).

Un cheminement piétonnier sera créé dans le talus afin de rejoindre la rue Varanfrais, non loin de

l'embranchement de la route de Méreuil. Et comme la mairie envisage la création d'un plateau surélevé, à cet endroit-là, afin de réduire la vitesse, l'accès à l'école et au collège par la rue des Acacias sera facilité et sécurisé. La municipalité espère ainsi proposer des terrains viabilisés à un prix abordable aux jeunes serrois mais aussi attirer une nouvelle population.

La commercialisation des lots devrait se faire durant l'année 2021. Cette initiative s'inscrit dans un projet plus global qui vise à redynamiser notre village.

9. Les anciennes cités Lambert de Serres

Elles ont été conçues, durant les années de l'après-guerre, comme des cités idéales.

Idéales pour accueillir les premiers retraités bénéficiant des mesures sociales prises à l'égard des personnes âgées reléguées jusqu'alors dans des asiles pour vieillards, idéales par le cadre de vie offert à une époque où les logements sont vétustes et insalubres, proposant des pavillons fonctionnels avec jardin, à la campagne et au soleil, disponibles à peu de frais, idéales enfin, par les activités présentées aux habitants pour les maintenir en bonne forme physique et psychique durant leur «seconde vie».

Le projet est très novateur pour l'époque et il fallait un visionnaire, comme Édouard Lambert, pour le concevoir et le mettre en œuvre.

Serrois de souche, maire du village et conseiller départemental, il remplissait, à Paris, les fonctions de Directeur au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

En faisant construire, à Serres, le premier Village-retraite de France, il a apporté à son village natal, souffrant de dépeuplement, de manque de logements et de travail, un dynamisme économique sur plusieurs années. Rappelons qu'au niveau national, le projet est soutenu par de nombreuses personnalités, le Général de Gaulle est président d'honneur de l'association pilote.

Les pavillons de style provençal, aux portails ornés du coq, emblème du village, sont au nombre de quinze au boulevard de la Digue et de soixante neuf au quartier de la Flamenche dont 11 lots réservés à des non-retraités pour assurer une mixité. Tous ont très vite accueilli une population en demande.

Les cités Lambert sont désormais protégées par les Bâtiments de France pour leur valeur patrimoniale. La municipalité veille également à les entretenir au mieux, dernièrement, un tableau d'affichage municipal a été posé pour une meilleure communication.

Une consultation publique à destination des habitants des deux sites est envisagée à court terme pour débattre sur les deux points suivants : embellissement de l'espace public et lisibilité des Villages-retraite inscrits dans l'histoire de Serres, ce second volet étant également mis en relation avec la signalétique du nouvel adressage (Cf article à ce sujet).

Grâce aux actions ponctuelles menées par la commune mais aussi par leurs habitants, les deux quartiers maintiennent cet art de vivre cher à Édouard Lambert dans sa conception d'un habitat idéal.



SERRES/VIE LOCALE

1. Les écoles de Serres et le Covid



À l'occasion de l'entretien avec **Lydie Gallice**, directrice des écoles de Serres, sur la vie scolaire durant l'épidémie, nous avons été surpris, dès l'entrée, par le grand silence studieux qui régnait dans les classes. Nous avons alors appris que, suivant le dispositif pédagogique intitulé «Silence on lit», de retour de la cantine, chaque élève se plonge durant un quart d'heure dans la lecture du livre qu'il a apporté. Les Serr'ials lecteurs, c'est ainsi

qu'ils se désignent, engrangent du vocabulaire, modifient leur comportement face aux écrans et abordent les études de l'après-midi dans le calme. Une pratique quotidienne depuis quelques années, très bénéfique.

En ce qui concerne l'épidémie du Covid, Lydie Gallice a eu tout d'abord la responsabilité de gérer la reprise des enseignements à l'issue du premier confinement, dans des conditions très particulières. Ne pas pouvoir accueillir tous les enfants à cause de la réduction des effectifs a été un crève-cœur, cependant, les familles, associées aux contraintes imposées, ont apporté leur soutien et facilité l'organisation, la directrice renouvelle tous ses remerciements aux parents d'élèves.

La rentrée générale de septembre a accru le problème de la distanciation à cause du nombre des enfants. Les séances de lavage des mains nécessitent de la rigueur et prennent beaucoup de temps mais les bons gestes vont se conserver ; le port du masque à partir de 6 ans

n'a pas posé problème auprès des enfants, la nouvelle organisation des récréations permet cependant de sauvegarder des temps de respiration pour ceux qui le désirent. «La mairie a fourni le matériel nécessaire et nous a apporté toute l'aide possible à son niveau » a ajouté Lydie Gallice qui remercie également la municipalité.

Les efforts de tous ont été profitables, les cas de contamination ont régressé et à la veille des vacances de Noël les effectifs étaient complets.

Malgré les contraintes, les projets pédagogiques se poursuivent avec des aménagements, pour maintenir les activités habituelles, trois prestations ont été assurées à Noël au lieu d'une seule regroupant tous les enfants. L'équipe pédagogique très soudée et très stable est une valeur sûre à Serres pour faire front, rassurer et avancer du mieux possible.

Nous félicitons Lydie Gallice pour l'efficacité de son investissement et la bonne marche de ses établissements.

2. La nouvelle Principale au Collège de Serres



Madame Gosselin a pris la direction du collège de Serres à la rentrée 2020, succédant à Monsieur Mattiussi, nommé à Vals-les-Bains.

«J'ai postulé pour Serres car je désirais, d'une part, être en milieu rural et, d'autre part, relever le défi de l'École du socle, mon vœu le plus cher ! » : a-t-elle précisé.

Par ailleurs, le collège de Serres présente à ses yeux un autre avantage, sa petite taille -116 élèves, 7 divisions- qui permet un suivi individualisé des élèves, très positif pour leur formation.

Le premier objectif de la rentrée a été, bien évidemment, d'assurer la sécurité de tous, collégiens, enseignants et personnel face à la pandémie. À ce jour, grâce à une réorganisation des récréations

et de l'occupation du réfectoire pour éviter les contacts, il n'y a eu aucune contamination au sein de l'établissement.

En ce qui concerne l'enjeu pédagogique, Madame Gosselin reprend et développe le projet initial mis en place par son prédécesseur autour de la culture, des arts et du développement durable représenté dans l'établissement par des «éco-délégués». Priorité est donnée aussi aux langues vivantes pour appréhender au mieux la société actuelle.

C'est avec plaisir que la municipalité accueille Madame Gosselin et lui souhaite une bonne poursuite de sa mission sur Serres.

3. Une aide bienvenue

Dans le cadre des contrats PEC, **Marie Blanquet** a rejoint l'équipe administrative de la Mairie le 1^{er} octobre, pour une durée d'un an. Elle est chargée de l'accueil du public, aux côtés de **Sandrine Chazal**, de retour dans ses fonctions après sa disponibilité. Formée en bureautique, Marie va aussi s'occuper d'une partie du secrétariat.

Souriante, elle nous a fait part de sa satisfaction : «En ces temps de Covid et de chômage, j'ai eu la chance de venir en renfort pour la nouvelle municipalité ».

La Mairie pour sa part, bénéficiant de l'aide ponctuelle d'une personne avec compétences, se félicite de cette opportunité.

Un échange profitable à tous à la fois au niveau du travail et sur le plan humain.



4. Embauche d'un emploi civique



Depuis le début du mois de décembre, la mairie de Serres a reçu un agrément au titre de l'engagement de Service civique pour une durée de 3 ans. Elle pourra ainsi recruter des volontaires dont la mission sera la solidarité :

- aide aux personnes âgées (Covid, plan canicule et grand froid).
- lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine.
- aide à la garderie périscolaire du soir.

La première volontaire recrutée se nomme **Prescillia Tulipani**, jeune serroise de 18 ans. Son contrat d'une durée de 8 mois lui permettra d'intervenir 24 heures par semaine. Le coût mensuel à la charge de la municipalité s'élève à 107,58 €.

Coup double pour la mairie qui en facilitant l'insertion des jeunes serrois dans le monde du travail améliore ses services d'aide à la population.

5. Centre de loisirs : Retour sur une année de fonctionnement

Depuis 3 ans, le centre de loisirs L'îleogrand accueilli des enfants de 6 à 12 ans de Serres et des alentours dans les locaux de l'école primaire. La gestion en a été confiée aux PEP Alpes du Sud.

Cette année, le centre a été ouvert :

- durant les vacances d'hiver, du 17 au 28 février, avec un effectif variant de 5 à 10 enfants avec pour thème : Voyages et rencontres.
- durant les vacances d'été, du 6 juillet au 21 août, avec un effectif de

3 à 20 enfants. Plusieurs thèmes ont été abordés : Nature et bois, Nature et photos, Nature et art, Nature et images, Nature et jeux, Nature et musique.

■ durant les vacances de Toussaint, du 19 au 30 octobre, avec un effectif de 2 à 13 enfants. Le thème était : Couleurs et senteurs automnales.

Une mise en concurrence a été lancée à l'automne et les élus ont étudié 2 projets : celui des PEP Alpes du sud et celui des Foyers Ruraux des Alpes du Sud. Finalement, c'est celui des

Foyers Ruraux des Alpes du Sud qui a été retenu pour un montant de 27 000 €.

La municipalité envisage également d'ouvrir ce centre de loisirs durant les mercredis de l'année scolaire, peut-être à la rentrée de septembre 2021. Un questionnaire sera adressé aux parents afin de recenser les personnes intéressées. Et pourquoi pas une mutualisation avec le centre de loisirs de la commune de Garde Colombe géré lui aussi par les Foyers Ruraux !

6. Hommages



Anne-Marie Isnard



Que dire d'Anne Marie Isnard, «Annie ».

Très tôt, elle s'est affranchi des codes de «bonne conduite» des filles de son époque, en apprenant à conduire une vespa, puis une voiture et enfin à piloter un avion.

Dès qu'elle a pu, elle a commencé à travailler. Elle a exercé son métier de conseillère d'éducation avec passion, sérieux et rigueur, animée par l'importance du service public d'éducation et en refusant tout titre honorifique.

Sa passion pour le jeu de pétanque, elle l'a partagée au fil des parties amicales et des concours avec ses partenaires habituels ou ses rencontres d'un jour.

C'est avec ses amies qu'elle a découvert les régions de France, au gré des visites culturelles, des expériences gastronomiques et œnologiques.

Annie, c'était aussi l'avant-garde. Toujours à la pointe avec son dernier ordi, iPhone, appareil photo ou sa dernière Peugeot et surtout avec son ouverture d'esprit et sa tolérance.

C'était une femme de conviction, une femme libre, indépendante, modeste, simple et généreuse, qualités que louaient sa famille et ses amis.

Égale à elle-même avec son caractère bien trempé, elle a montré sa force et son courage face à l'adversité dans son combat contre la maladie.

Elle nous a quittés, comme elle a vécu, avec beaucoup de discrétion.



Daniel Basset



«C'est un enfant du pays qui nous a quittés le 6 octobre 2020, emporté par la maladie.

Né le 10 janvier 1945 à Saint-André de Rosans, Daniel a en effet passé la majeure partie de sa jeunesse à Serres.

Son père étant instituteur, le chemin était tout tracé. Il passe par l'Ecole Normale de Grenoble, devient instituteur et exerce avec un immense enthousiasme son travail auprès des enfants durant plus de 37 ans.

Il fera l'essentiel de sa carrière à Grenoble puis Coublevie dans l'Isère, avec près de lui (dans la même école) sa femme, Marie-Claude, également institutrice.

Ils auront deux enfants Florent et Aurélien.

A l'heure de la retraite, il reviendra s'installer à Serres, dans la maison acquise vingt ans auparavant où la famille passait toutes les vacances.

Son temps se partagera entre parties de boules, mots croisés, lecture de A à Z du Dauphiné et du Canard Enchaîné, voyages ou sorties organisés par les associations des environs.

Il aura profité, avec sérénité, de ses enfants, petits-enfants, de sa grande famille et de ses amis, tous à proximité.

Les Serrois se sont associés au chagrin de sa famille et ont rendu hommage à son dévouement et son indéfectible empathie.»

7. La fête des santons



Elle s'est tenue à Serres les 9, 10 et 11 octobre, pour la 5^{ème} année, malgré les contraintes sanitaires et grâce à la volonté de tous de perpétuer la tradition.

La Communauté des communes Buëch-Sisteronais avait prêté des tentes, dressées pour l'occasion, sur la place de la Mairie.

Fabienne Pardi, native de Serres, maître artisan d'art, santonnier de père en fille était entourée de la **Maison Campana et de Gilbert Sevrin** ; appartenant tous trois à la Confrérie de l'art santonnier, ils présentaient des réalisations diversifiées et complémentaires, santons habillés ou à peindre, accessoires de crèche, coffrets créatifs...

Outre les personnages traditionnels et historiques sur le village, Fabienne Pardi proposait ses dernières figurines liées à l'actualité du Covid, l'infirmière de la Croix-rouge, le médecin de la peste avec son masque pointu caractéristique et le professeur Raoult devenu

la figure marseillaise incontournable de la pandémie. Cette dernière création remporte d'ailleurs un succès grandissant, relayé par les médias, auprès d'un large public français et étranger.

L'artisanat local était représenté par **Mireille Yoccoz**, laine et couture, **Anne-Marie Dupuis** (AMD à coudre), elles ont été mises à l'honneur par **Daniel Rouit**, premier adjoint, pour leur implication dans la confection de 1000 masques pour la commune. **Didier Gagnard**, tapissier traditionnel, a été remercié également pour sa participation à la manifestation et les démonstrations de son travail. Étaient présentes aussi **Isabelle Mizrahi**, dentellière de Mison, et **France Hector**, céramiste.

Il était important que la fête des santons et des artisans se maintienne cette année, malgré les mauvaises conditions d'organisation, afin d'assurer la régularité de cette animation très appréciée, tel a été le constat de Monsieur le Maire lors de son inauguration.

8. Des nouvelles de Serres Lez'Arts, des résidences d'artiste et du CEM* :

L'association Serres Lez'Arts n'a pas fini de nous surprendre.

Cette année, malgré l'impact de la crise sanitaire sur son fonctionnement, l'équipe de bénévoles, salariés et intervenants artistes de Serres Lez'Arts ne s'est pas laissée abattre. Après une année complexe, due au contexte sanitaire et à des changements organisationnels (changement de salariés et le renouvellement d'un Conseil d'administration engagé), notre association souhaite redonner une nouvelle dynamique culturelle dans le village de Serres pour la nouvelle année 2021.

L'équipe nous a encore montré sa cohésion et son engagement en proposant une manifestation très réussie pour la 17^{ème} édition des Expositions d'Art

** Collectif Espace Multiculturel à Serres*

Actuel les 18, 19, 20 Septembre 2020. 26 artistes ont investi la ville, dans plus de 20 lieux d'exposition. Malgré une actualité peu propice aux événements culturels, entraînant une fréquentation moindre, le public a joué le jeu et a été présent pour cette manifestation, ainsi que de nombreux scolaires. Une belle manifestation que vous pourrez encore découvrir, via le site de SLZ et par le biais du catalogue.

Des résidences d'artistes qui s'ancrent dans le territoire et dans le temps.

Les résidences «Reg'Art sur le territoire», en lien avec le territoire du Buëch et en partenariat avec le collège de Serres, sont un support culturel important de l'association.

Cette année nous avons pu découvrir, en septembre 2020, le travail d'**Oriane Bajard**, plasticienne scénographe dont l'œuvre «Capsule de contemplation» est maintenant installée à demeure, au Portalet. **Lou Morlier**, photographe qui a été présent sur cette résidence 2019/2020, pour des raisons de santé, n'installera son travail, dans le sentier artistique, qu'en septembre 2021.

En 2020/2021, la résidence accueille 2 nouveaux artistes : **Camille Orlandini**, jeune artiste designeuse, et **Bertrand Menguy**, artiste plasticien. Au printemps 2021, Camille et Bertrand viendront réaliser leurs créations pour le sentier d'art de Serres et interviendront au collège, pour ouvrir les collégiens à différentes démarches artistiques.

Un protocole de résidence «Transhumance artistique» va permettre d'accueillir 2 autres artistes supplémentaires à Serres à partir de ce printemps.

Ce projet permet la circulation d'artistes en création

entre les deux vallées (Toulourenc et Buëch) et leur rencontre avec des publics locaux.

En favorisant l'accès aux œuvres et aux pratiques artistiques, cette initiative lutte contre l'isolement dans des territoires éloignés des grands centres urbains.

Vers un nouveau projet et une restructuration du Collectif Espace Multiculturel* :

Le CEM*, en lien avec ses partenaires et ses diverses propositions -bureaux et ateliers partagés, soirées culturelles, ciné-débats et apéros concert, conférences thématiques- s'oriente vers la mise en place d'un «Tiers lieux», à vocation culturelle, véritable lieu de ressources et de services à la population et des associations culturelles soutenu par La DRAC PACA. Il devrait accueillir un nouveau salarié, courant du mois de Mars, chargé de son animation. Ce projet sera présenté par la Mairie aux habitants de Serres dans les mois à venir, au printemps prochain.

9. Association «Les Amis du Village Touristique de Serres»



2020 restera marquée par les annulations successives, pour cause de Covid, de manifestations prévues d'une année sur l'autre. Cela a été le cas pour notre association qui a reporté son animation estivale autour des artisans d'art du patrimoine, «Les belles heures de Serres», au premier week-end du mois d'août 2021.

En revanche, la parution des **livrets sur l'histoire de Serres**, accompagnée d'une exposition, se sont maintenus à l'Office de Tourisme.

L'association a proposé trois livrets cette année, un en mars et deux en octobre.

Le premier fêtait «Les dix ans de la Gazette», et annonçait en fanfare (virtuelle), la sortie du n°40 avec une exposition sur les beaux heurtoirs sonores de Serres.

Une vingtaine d'articles d'anciennes gazettes, pour certains enrichis, ont été réunis à cette occasion en une compilation de feuillets choisis parmi les numéros mis à disposition des lecteurs, quatre fois par an, depuis 2009. Tous traitent de l'Histoire et des histoires concernant le village et ses habitants ; les événements et personnages marquants, mis en lumière, recomposent peu à peu la densité du vécu ancien et actuel de Serres.

Un bâtiment, emblématique ayant connu une utilisation secondaire inattendue, a fait l'objet du second livret présenté durant la première quinzaine d'octobre. L'Hôtel des Postes de Serres, dont les plans ont été réalisés après-guerre par un architecte de renom, **Eugène Chirié**, a abrité durant 15 ans la Salle des fêtes du village pour le plus grand plaisir de ses habitants.

Enfin, durant la deuxième quinzaine d'octobre, a été proposée une exposition relative aux anciens commerces de Serres, écourtée d'une semaine par la fermeture imposée de l'Office de Tourisme. Le livret, sur ce thème, reprend, dans une seconde version revue et complétée, celui déjà paru en 2013, depuis longtemps épuisé. Des derniers colporteurs jusqu'au premier Super marché, sont évoqués cinquante ans de petits commerces à Serres, leur âge d'or, après-guerre, étant toujours inscrit dans la mémoire des Serrois actuels.

Deux études sont en chantier pour 2021.

La première, Histoire(s) des noms et des rues de Serres, fait état du développement progressif des voies du village, consécutif à son agrandissement au cours des siècles, depuis les premières dénominations portées sur les anciens cadastres jusqu'au nouvel adressage effectué en 2020.



L'exposition sur les rues de Serres, prévue la première quinzaine de juin, sera suivie de celle de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine des pays du Buëch et

des Baronnie, proposée par **David Faure-Vincent**, à l'occasion de la réfection des façades de l'immeuble n°11, rue Varanfrain. Ce bâtiment qui abrite le bureau de l'ASPBB, présente sur sa façade arrière, rue des Jardins, une série de trompe-l'œil, ils seront refaits à l'identique. Le second livret, à paraître en octobre 2021, met à l'honneur deux précurseurs du XIX^{ème} siècle. Ils sont serrois de souche, pour **Jules Itier**, de cœur et par alliance, pour **Aimé Dubois-Aymé**, son beau-frère. Tous deux hauts fonctionnaires des Douanes, ils ont participé aux grandes expéditions qui ont marqué leur époque, l'expédition d'Égypte et la mission diplomatique en Chine. À travers correspondance et récit de voyage, ils relatent leur découverte personnelle de ces pays étranges et fascinants.

Initiée également en 2009, la collection «Serres d'hier pour demain» regroupe actuellement une vingtaine de livrets sur l'histoire du village.

10. Le Chemin des crèches -13^{ème} année

Malgré le confinement et dans le respect des gestes-barrières, l'**Association des Amis du Village Touristique de Serres** a assuré avec une large participation de la mairie, la décoration des vitrines et des rues du village dans la tradition de Noël.

Le 19 décembre dernier a eu lieu la **13^{ème} ouverture du Chemin des Crèches** pour le plus grand plaisir des enfants et de leurs parents !

Rappelons qu'au départ, cette manifestation s'est organisée autour de quelques belles crèches, alliant tradition baroque napolitaine et créativité. Leur auteur, natif du village, a honoré ce dernier en représentant, en fond de scène, les placettes et les maisons étagées de Serres. Exposées dans les vitrines des anciennes boutiques du centre historique, elles ont attiré les premiers visiteurs.

Peu à peu, le circuit initial s'est agrandi, de nombreuses crèches ont occupé progressivement l'espace extérieur des rues du bourg puis les devantures des commerces de la rue Varanfrain.

Une centaine de compositions, réalisées autour de santons provençaux de différentes tailles et de nature diverse, animent désormais le circuit proposé. Les découvrir et les compter devient un jeu et surtout l'objet, à chaque fois, d'un nouvel émerveillement.

Serres, village perché sur le rocher, devient lui-même une crèche grandeur nature. Ses rues décorées de branchages aux boules rouges et or, illuminées dès la tombée de la nuit, donnent un cadre féérique à ce spectacle organisé autour des figurines de Noël sous toutes leurs formes. Serrois et visiteurs ont pu les admirer jusqu'au 6 janvier.



11. La tradition de Noël à Serres, vers un évènement d'exception

Le marché de Noël et l'ouverture du chemin des crèches ont eu lieu le samedi 19 décembre en présence de **Gérard Tenoux**, conseiller départemental à l'origine du lancement de cet évènement collaboratif.

En effet, réunissant l'association des commerçants, l'association des amis du village touristique, la municipalité et le département, le projet tel que défini, est appelé à se développer à Serres pour marquer le territoire autour de la tradition de Noël.

Une évocation monumentale de la pastorale a été réalisée à cette occasion par un plasticien de La Piarrre **Guillaume Melin**. Ses personnages traditionnels, confectionnés en bois flotté, comme Grasset et Grassettes assis sur leur



banc, l'Arlésienne, ses animaux emblématiques dont l'âne et le bœuf ont séduit le public. Présentés le jour du marché, ils ont ensuite été réunis sous la voûte de la Mairie, avec illumination pour leur mise en valeur.

De nombreuses animations autour des 27 stands des exposants ont contribué au succès de la manifestation: le Père Noël des enfants, la mise à l'honneur des artisans et producteurs locaux par le présentateur **Damien Camus**, l'orgue de barbarie de **Marco Impératori** et enfin les Violons **du rigodon**.

Une journée très réussie pour le lancement de cette «première» destinée, tel a été le vœu de chacun, à être amplifiée et pérennisée.

12. Nouvelle boutique



Le Restaurant «Clara» à Serres

Un nouveau restaurant s'est ouvert à Serres, situé à la hauteur du quartier de la Flamenche, sur la route de Laragne, géré par **Isabelle et Clara Dabrowski**, mère et fille. Ouvert le 14 août, il propose une cuisine traditionnelle à base de produits locaux frais, une carte de plats simples, souvent renouvelée.

Issue de plusieurs générations de cuisinières, Clara a suivi la formation de cuisine et pâtisserie à l'école hôtelière de Sisteron et a effectué de nombreux stages, à Lyon, dans de belles maisons. Elle est donc tout à fait à même de recevoir ses clients avec une délicieuse cuisine, «comme à la maison», pour partager un moment convivial. Très attentive à l'harmonie du cadre pour le plaisir des convives, Clara veille aussi au visuel de présentation de ses assiettes.

Une seconde salle est prévue pour l'accueil des groupes et le confort de chacun. Au printemps, l'aménagement de la terrasse réservera une belle surprise, tonnelle et verdure sont déjà au programme. Cette dernière période de confinement qui a interrompu momentanément le très bon départ pris durant le temps d'activité, a été



mise à profit pour finaliser les différents travaux dont l'aménagement d'un parking pour la clientèle.

En attendant le feu vert de la réouverture des restaurants, Isabelle et Clara ont développé leur activité «épicerie fine» à partir du 1^{er} décembre avec, à l'approche de Noël, une dimension plus festive, proposant des cadeaux sous forme de paniers et coffrets gourmands, des vins, champagne et jus de fruits naturels, des huiles essentielles, des thés de qualité en vrac...

Tous nos souhaits de reprise satisfaisante et durable en 2021 !

13. Une nouvelle orthophoniste à Serres



Madeleine Estrada, Orthophoniste diplômée de la faculté de Marseille est installée à Serres depuis la fin août sur la place de la Liberté au-dessus de la pharmacie. Elle a exercé durant de nombreuses années dans les Bouches-du-Rhône avant de se fixer dans notre village où elle travaille en relation avec les écoles et la maison de retraite.

Rappelons que les actes d'orthophonie qui représentent un service médical important, concernent aussi bien les enfants que les personnes âgées et sont pris en charge, sur prescription, par la Sécurité sociale et les caisses complémentaires.

Passionnée par son métier et ses différentes formes de rééducation, elle reçoit petits et grands sur rendez-vous au : 09 88 48 01 14 ou au 07 64 38 70 37.



14. Un bel élan de solidarité

Louis Peuzin, exploitant à Serres, Secrétaire général du canton des «Jeunes agriculteurs 05», accompagné de **Monsieur Émeric**, Président, est à l'initiative de l'important mouvement d'entre-aide lancé dans le département des Hautes-Alpes pour secourir les

agriculteurs et éleveurs des Alpes-Maritimes, suite aux graves dégâts subis lors du passage de la tempête Alex au mois de novembre dernier.

Un large appel aux dons a été lancé vers les agriculteurs de Serres, Rosans et du Dévoluy, relayé par la FDSEA, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, pour rassembler les 700 tonnes de fourrage nécessaires à l'alimentation des vaches et brebis.



Un camion remorque chargé est encore attendu pour totaliser les besoins prévus, il sera livré comme les précédents, au Marché d'intérêt général du 06, le foin et la paille étant ensuite acheminés par petits trains dans les vallées de la Vesubie et de la Roya. «Ce sont nos voisins les plus proches, a précisé Louis Peuzin, si un tel malheur devait nous frapper, nous serions heureux de recevoir de l'aide.» Le Syndicat des Agriculteurs du 06 a d'ailleurs témoigné à plusieurs reprises sa reconnaissance pour la mobilisation des Hauts-Alpins dans ces circonstances.

15. Plan grand froid et canicule

Dans le cadre du **Plan Grand Froid et Canicule**, un registre nominatif et confidentiel doit être mis à jour.

Pour cela, il sera mis à disposition des fiches de renseignement en Mairie de Serres ainsi que sur le site internet de la ville pour les personnes vulnérables (handicapées, âgées, isolées...)

Ces fiches seront à déposer en Mairie de Serres par les personnes concernées ou un tiers.

Pour toute question, vous pouvez contacter la Mairie :

>> au 04 92 67 03 50 ou par mail à accueil@ville-serres05.fr.

Les déchets, un enjeu urgent !

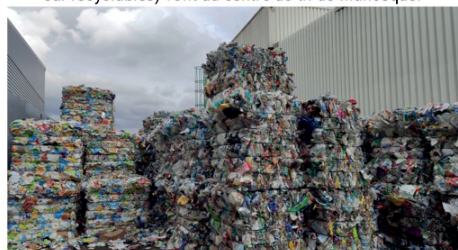
«Tous les ans, on paye cher pour les déchets alors qu'on nous demande de faire tout le boulot.»

Cette idée, exprimée par certains habitants, se traduit généralement par le renoncement à faire le tri. La conséquence est contre-productive par rapport aux enjeux qui nous attendent. Cette page vous explique pourquoi et surtout comment lutter pour réduire les déchets. C'est en agissant ensemble, par des petits gestes quotidiens, que nous arriverons à contenir la production de déchets et le coût de leur gestion.

OÙ VONT LES DÉCHETS ?

Petit rappel : il existe plusieurs types de déchets. Les **valorisables** issus du tri et les **déchets "ultimes"** qui ne sont pas recyclables.

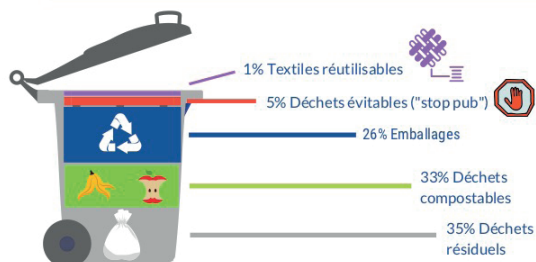
Les déchets valorisables (c'est à dire que l'on peut revendre car recyclables) vont au centre de tri de Manosque.



Les déchets ultimes sont enfouis sur le territoire



QUE CONTIENT UNE POUBELLE TYPIQUE DU SISTERONNAIS-BUËCH ?



UNE PERTE CONSIDÉRABLE...

65% DES DÉCHETS QUE L'ON RETROUVE DANS LES CONTENEURS SONT VALORISABLES. 2/3 DES DÉCHETS DE LA POUBELLE GRISE IRONT DONC SOUS TERRE AU LIEU D'ÊTRE RECYCLÉS ET REVENDUS.

Si le tri est mal fait, les déchets recyclables sont enterrés et ne sont pas revendus au centre de tri, ni transformés.

Double sanction : c'est une perte de ressource et la CCSB paye pour l'enfouissement.

POURQUOI LES DÉCHETS COÛTENT CHERS ?

La CCSB assure la collecte, le transport et le traitement de vos déchets vers le centre de tri et vers le centre d'enfouissement. Elle assure aussi le service et l'entretien de 7 déchetteries. C'est en partie cela que vous payez via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui consiste donc à financer le service, les investissements et les salaires des agents.

LE CENTRE DE TRI RACHÈTE LA MATIÈRE RECYCLABLE À LA CCSB

Or, le contexte mondial de rachat de matériaux est mauvais.

Pour la CCSB, la baisse de recettes liée à l'effondrement des tarifs de rachat des matières est de **100 000€** depuis 2018.



18 € / habitants

C'est l'économie réalisée grâce à la valorisation des déchets en 2020

LA CCSB PAYE L'ENFOUISSEMENT

Les déchets ultimes qui sont enterrés coûtent de l'argent à la CCSB. Actuellement le coût d'enfouissement est de **78 € HT** la tonne.

Or, ces coûts augmentent : en 2021 ils sont estimés à **120 € HT/t**

Pour info, chaque année les 25 000 habitants du territoire

produisent **8000 tonnes** de déchets qui sont enfouis.

L'ÉTAT PRÉLÈVE UNE TAXE (QUI AUGMENTE)

Une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est payée à l'Etat par la CCSB sur chaque tonne qui part en enfouissement.

2019

35€/t

2025

65 €/t

Vous savez à présent que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Comment lutter chez soi ?

- Réduire les déchets ultimes.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Limiter les emballages en favorisant le vrac.
- Faire le tri.
- Favoriser l'achat local.
- Installer un composteur.

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Contact : Pôle environnement de la CCSB
26 Hameau des Buis 05300 - Garde-Colombe
environnement@sisteronais-buech.fr

Avis de naissances :

- Erza KUCI - le 25/07/2020
- Valentina ROUIT - le 30/10/2020
- Léo GIROUSSE - le 30/10/2020
- Sohan HAMADA - le 30/10/2020
- Aurélio GRONCHI - le 11/12/2020
- Elaya VESELAJ - le 11/12/2020

Pacs :

- Carole RICHAUD & Patrick CELCE - le 27/08/2020
- Morgane MIERMOT & Steven CLAIS - le 18/11/2020

Décès :

- Elyse AUBERT veuve AMAT le 17/08/2020
- Santina MORANDIN épouse LERMA - le 05/09/2020
- Anne-Dolorès AUGÉ épouse PRIETO - le 06/09/2020
- Roger BRARD - le 26/09/2020
- Daniel BASSET - le 06/10/2020
- Georges SAVITSKY - le 31/10/2020
- Martial BOUTEILLE - le 17/11/2020
- Jacques MEYER - le 18/11/2020
- Jeanine CHANDIOUX épouse EYMERY - le 21/11/2020
- Félix JAUME - le 28/11/2020
- Renée ACHARD veuve GIRARD le 13/12/2020
- Simone BRUNET veuve GABERT le 14/12/2020
- Arlette LANGE - le 04/01/2021

Transcription de décès :

- Philippe DAMBRY - le 16/07/2020
- Anne-Marie ISNARD - le 03/10/2020
- Marie BERNARD veuve MOULIN le 26/10/2020
- Louis ROBERT - le 20/11/2020
- Alain DAUDIER DE CASSINI le 26/11/2020
- Antoine POLI - le 03/12/2020
- Jean-Luc RENAUD - le 03/12/2020
- Jean-Pierre MORALES - le 26/12/2020
- Roger MOURRIER - le 27/12/2020
- Serge LEVIEUX - le 17/12/2020



AGENDA 2021

Si les conditions sanitaires le permettent...

Dimanche 21 février

*Loto des pompiers à la salle des fêtes**

Dimanche 28 février

1/2 finale du Championnat de France de cross-contry à la Germanette

Samedi 6 mars

*Goûter des aînés à la salle des fêtes**

Dimanche 7 mars

Brocante

Dimanche 14 mars

*Loto du foot à la salle des fêtes**

Dimanche 4 avril

Brocante

Samedi 1^{er} mai et dimanche 2 mai

Pétanque Éliminatoire du Championnat de France doublettes mixtes

Dimanche 2 mai

Brocante

Samedi 8 mai et dimanche 9 mai

Pétanque Éliminatoire du Championnat de France Triplettes Promotion et Triplettes Jeunes

Dimanche 16 mai

Vide-greniers de l'association Le jardin des Ophéliades

Samedi 22 mai

Trophée Sonor (batterie) à la salle des fêtes

Du mardi 1^{er} au mardi 15 juin

Exposition à l'O.T. (Office du Tourisme) : Histoires des noms et des rues de Serres avec l'association des Amis du village touristique

Dimanche 6 juin

Brocante

Samedi 12 juin

Concert de poche à la salle des fêtes

Du mercredi 16 au mercredi 30 juin

Exposition à l'O.T. : La rue Varanfrain avec l'association de Sauvegarde des Pays du Buëch

Dimanche 27 juin

Rallye Auto Rétro

Dimanche 4 juillet

Brocante

Mardi 13 et Mercredi 14 juillet

*Retraite aux flambeaux et bal**

Dimanche 25 juillet

Vide-greniers de l'Association Le jardin des Ophéliades

Dimanche 1^{er} août

Brocante

Samedi 21 et Dimanche 22 août

Salon des collectionneurs à la salle des fêtes

Du vendredi 27 au lundi 30 août

Fête votive

Dimanche 5 septembre

Brocante

Dimanche 12 septembre

Vide-grenier Le jardin des Ophéliades

** sous réserve*

Les lundis de l'été, à l'Office de Tourisme, seront en place dès 17 h 30, du lundi 12 juillet au lundi 23 août. Ce sont des moments d'accueil chaleureux pour les touristes et les habitants du territoire.

Le programme détaillé des lundis et des animations de l'été est disponible à l'Office de Tourisme.

FESTIVITÉS

Marchés nocturnes

Organisés par la commune, deux marchés nocturnes se sont tenus durant les mois de juillet et août pour relancer l'activité des commerces après de longs mois de confinement. Le temps n'a pas toujours été de la partie mais ce début de reprise a été salué de façon unanime avec soulagement par les exposants et le public.

Ateliers et spectacle de cirque

La municipalité a accueilli le 29 juillet la Compagnie de l'Otr'Cirq qui propose une formule originale autour des arts du cirque.

Cette association de bénévoles de niveau quasi professionnel, produit un spectacle chaque année dans une région de France pour promouvoir de jeunes artistes et organise des ateliers pour enfants.

À l'issue de leur initiation au jonglage et aux techniques d'acrobatie durant l'après-midi, les jeunes serrois ont assisté le soir, en famille, au spectacle intitulé Casi'cirk, une journée bien remplie et très appréciée.

